

Offre de stage : étude des dispositifs de soutien à l'agroforesterie

Contexte

Ce stage se situe à l'interface des projets « ARBELE » (L'ARBre dans les exploitations d'ELEvage herbivore : des fonctions et usages multiples - CASDAR) et « AGFORWARD » (AGroFORestry that Will Advance Rural Development – Agroforestry for Europe). Dans chacun de ces projets, un volet porte sur l'étude du cadre réglementaire et fiscal et des différents dispositifs de soutien qui permettent le développement de l'agroforesterie aujourd'hui en France. On retrouve également cette préoccupation parmi les objectifs affichés par le Réseau Mixte Technologique (RMT) AgroforesterieS.

Que ce soit pour des raisons agronomiques, climatiques, écologiques ou économiques, l'arbre est une nécessité dans les exploitations d'élevage et dans les systèmes agricoles en général. En s'appuyant sur les connaissances acquises depuis 25 ans, les deux projets précités visent, comme plusieurs autres initiatives également en cours, à réunir des collectifs de travail pluridisciplinaires autour de la production de références technico-économiques permettant de soutenir le développement d'une agroforesterie innovante, performante et durable dans les exploitations agricoles.

L'agroforesterie...

L'agroforesterie réunit toutes les formes d'association d'arbres champêtres et de cultures agricoles ou d'élevage. Jusqu'au début du 20^{ème} siècle, ces pratiques, très largement répandues et inscrites dans la tradition paysanne, bénéficiaient d'une prise en compte dans les cadres de droits coutumiers. Par la suite, et de manière amplifiée au sortir de la seconde guerre mondiale, la mise en place de politiques agricoles fondées sur la standardisation des systèmes, l'agrandissement des parcelles et l'utilisation d'intrants a conduit à la régression des systèmes agroforestiers en place. Pendant ce même temps, les cadres législatifs et réglementaires ont peu à peu supprimé les références à ces systèmes, qu'il s'agisse de politiques agricoles, forestières environnementales, de gestion des territoires ruraux, etc.

Ce n'est qu'à partir des années 90 qu'une nouvelle dynamique émerge autour du redéveloppement de l'agroforesterie : ouverture d'unités et de programmes de recherche, constitution de structures de développement locales, sensibilisation des agriculteurs et structuration des filières.

C'est en 2010, fruit des travaux de concertation entre les principaux acteurs du développement et les instances politiques, qu'un premier signal est donné en France pour la prise en compte de l'agroforesterie et de ses spécificités dans les politiques agricoles. La publication d'une circulaire ministérielle (voir le document) stipule le caractère agricole de ces systèmes, les dispositions réglementaires s'y rattachant, et ouvre la possibilité de financements pour les plantations.

Depuis, un travail important a été réalisé afin d'amplifier les démarches de développement, du niveau européen au local, (déploiement de programmes de Recherche et Développement, mise en réseau des agriculteurs et autres acteurs, sensibilisation, formation etc.)

Axe incontournable de ces dynamiques de développement, l'évolution des dispositifs réglementaires, législatifs, fiscaux et financiers constitue un enjeu majeur.

Etat d'avancement de l'action

Une étude préliminaire contenant une synthèse bibliographique des cadres réglementaires et législatifs existants ainsi que des dispositifs/mesures de soutien à l'agroforesterie et de facilitation de son développement en France a été réalisée. Cette étude incluait un recensement des contacts pertinents en région (envoi de questionnaires).

Actuellement, un travail de compilation des informations collectées par ces questionnaires est en cours. Il permettra, dans le cadre du stage, de sélectionner puis de comparer deux régions « types » où le niveau de développement de l'agroforesterie est significativement différent (développement très dynamique ou au contraire plus difficile). L'analyse comparative des facteurs en présence, à la fois sur le plan réglementaire, humain, financier etc. permettra de dégager les forces, faiblesses, opportunités et menaces encourageant ou entravant le développement de l'agroforesterie dans l'une ou l'autre de ces régions cibles.

Ceci contribuera à l'élaboration ultérieure de propositions d'évolutions des cadres réglementaires visant à favoriser la mise en place de dispositifs plus cohérents, efficaces et incitatifs de développement de l'agroforesterie.

Missions proposées :

1) Volet « complément d'enquête »

Pour faire suite au travail de collecte de données et d'analyse actuellement en cours, un complément d'enquête sera réalisé sur les points à approfondir (par entretiens téléphoniques ou en face à face).

2) Volet « propositions d'évolution des cadres de développement locaux »

L'objectif sera de traduire dans *l'opérationnel* le travail d'analyse et de comparaison des dispositifs déjà existants de soutien au développement de l'agroforesterie. Ceci se fera en deux étapes principales :

- Élaboration de propositions sur les évolutions réglementaires et les moyens à mettre en place localement pour garantir un développement cohérent et efficace de l'agroforesterie.
- Présentation de ces propositions auprès des collectivités locales et finalisation du travail en co-construction avec elles.

3) Volet « propositions d'évolution des cadres de développement nationaux »

Élaboration de propositions sur les évolutions réglementaires et fiscales souhaitables à l'échelle nationale pour favoriser le développement de l'agroforesterie.

4) Volet communication

Participation à l'élaboration de documents de diffusion des résultats du travail réalisé, notamment au sein du réseau des conseillers et animateurs agroforestiers et dans le cadre du partenariat constitué au travers des projets ARBELE et AGFORWARD, et du RMT Agroforesteries .

Rendus attendus :

- Fichier Excel récapitulatif des compléments d'enquêtes
- Dossier synthétique par collectivité ciblée
- Dossier synthétique pour une échelle nationale
- Documents de diffusion de l'information

Compétences souhaitées :

- Formation agronomique, forestière ou dans le secteur de l'environnement, de l'aménagement et du développement territorial
- Esprit critique, d'analyse, de synthèse
- Goût pour le travail en équipe, le relationnel, l'autonomie
- Un complément de formation en droit rural serait un plus.

Outils informatiques : la connaissance d'outils de PAO (mise en page de type InDesign, Publisher, Scribus...) serait un plus.

Conditions :

Durée : 6 mois

Localisation : Locaux de l'Association Française d'Agroforesterie, 10 avenue de la Marne – 32000 AUCH

Indemnisation : 533,40€/mois environ (plafond de gratification des stagiaires pour 2016 bientôt validés) pour 35h hebdomadaires + prise en charge des frais de déplacement, de restauration et de logement pour les rencontres prévues dans le stage.

Convention de stage obligatoire – permis B nécessaire

Date de début de stage : Février/Mars 2016

Ce stage sera co-encadré par l'Association Française d'Agroforesterie (AFAF) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA).

Contacts :

Nina Malignier – rd@agroforesterie.fr – 06 76 39 71 07

Yousri Hannachi – yousri.hannachi@apca.chambagri.fr – 01 53 57 10 29